

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 7 juillet 2020**

CP2020\_07\_8  
id. 5288

*Le 7 juillet 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'hôtel du Département sous la présidence de Madame Marie-José Mauriège, première Vice-Présidente du Conseil départemental.*

*Nombres de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ*

*Sont représentés :*

*M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS), Mme JALAISE (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. HENRYOT)*

*Sont absents :*

*M. DEPRINCE, M. WEILL*

*Le quorum légal est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, la commission permanente peut valablement délibérer.*

**DÉLIBÉRATION**

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE  
APPROBATION DES PRIX DES DIFFÉRENTES PRESTATIONS**

---

Les tarifs des différentes prestations du centre départemental de l'enfance et de la famille à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 sont soumis à l'approbation des membres de la commission permanente.

Le Département finance la majeure partie du CDEF par le versement d'une dotation globale et la prise en charge des habitants du département est prioritaire dans tous les services.

Cependant, dans quelques cas particuliers, des usagers originaires d'autres départements peuvent être accueillis et leur collectivité d'origine se verra alors facturer le coût de leur prise en charge.

Les prix, ci-dessous, actualisés visent donc à s'appliquer à la facturation de l'accueil de leurs usagers aux départements/entités autres que le Tarn-et-Garonne et ses établissements.

Il est proposé pour les différents services de l'établissement, les prix de journée ci-dessous :

### **1. Service d'hébergement parents enfants**

Le prix de journée proposé pour le SHPE est de 68 € par usager.

### **2. Service espace visite**

Le prix de la visite médiatisée d'une heure proposé est de 61 € par personne (soit 122 € pour un parent et un enfant).

### **3. Service d'accueil des mineurs**

Le prix de journée proposé est de 272 € par mineur.

### **4. Accueil relais intra-départemental au service d'accueil des mineurs**

Par ailleurs, le centre départemental de l'enfance et de la famille peut héberger et prendre en charge sur quelques jours des mineurs confiés aux maisons d'enfants à caractère social associatives du Tarn-et-Garonne dans le cadre du protocole départemental d'accueil relais.

Il est proposé d'adopter un prix de journée spécifique pour ces accueils au service d'accueil des mineurs, réalisés dans le cadre du protocole cité, de 110 € par mineur, pouvant être facturés uniquement aux autres établissements du département.

La commission de surveillance de l'établissement, réunie le 8 juin 2020, a émis un avis favorable sur ces tarifs.

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et les établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'avis de la commission de surveillance du centre départemental de l'enfance et de la famille réunie le 8 juin 2020,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve selon les modalités susvisées les prix des différentes prestations du centre départemental de l'enfance et de la famille suivants :
  - service d'hébergement parents enfants : prix de journée 68 € par usager,
  - service espace visite médiatisée d'une heure : 61 € par personne (soit 122 € pour un parent et un enfant),
  - service d'accueil des mineurs : prix de journée : 272 € par mineur,
  - accueil relais intra-départemental au service d'accueil des mineurs : 110 € par mineur.

Adopté à l'unanimité.

La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,

Marie-José MAURIÈGE